

Arrêté N°16-20|2|1| - |06| - |04| - |0002|
autorisant l'accès à la propriété privée
dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.411-1 A et L.411-5 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892 modifiée sur les dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la circulaire du 2 octobre 2007 concernant l'accès à la propriété privée dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel ;

Vu la demande du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique en date du 17 mai 2021 ;

Considérant que la mission du CBN Sud-Atlantique, qui participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'inventaire du patrimoine naturel (flore sauvage et habitats naturels) et procède à l'identification et à la conservation des éléments rares et menacés, nécessite des prospections de terrain sur des propriétés privées ;

Considérant qu'il importe de faciliter ces inventaires dans le but d'améliorer et d'homogénéiser la connaissance de la flore sauvage sur le territoire départemental et national ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Charente :

ARRÊTE

Article 1^{er} : En vue d'exécuter des prospections d'inventaire et de suivi de la flore sauvage et des habitats naturels du département de la Charente, les agents du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBN Sud-Atlantique) ainsi que les personnes mandatées par lui, chargées des opérations d'inventaires et de prospection, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (à l'exception des locaux d'habitation), à franchir les murs et autres clôtures et obstacles qui pourraient entraver leurs opérations, dans l'ensemble des communes figurant sur l'annexe 1.

Ils devront tous être en possession d'une copie du présent arrêté ainsi que d'un ordre de mission, qui devront être présentés à toute réquisition.

Article 2 : La présente autorisation est accordée jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 3 : Les agents du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBN Sud-Atlantique) ainsi que les personnes mandatées par lui sont tenus de déclarer à la DDT de la Charente, dès qu'il en a connaissance, les accidents ou incidents survenus lors de ces prospections.

Les indemnités qui pourraient être dues pour dommages causés aux propriétaires résultant de ces opérations seront réglées, à défaut d'accord à l'amiable, par le tribunal administratif de Poitiers selon les modalités prévues au code de la justice administrative.

Article 4 : L'introduction des agents dans les propriétés closes autres que les maisons d'habitation ne pourra, cependant, avoir lieu qu'après l'accomplissement des formalités prévues par la loi du 29 décembre 1892 susvisée :

- l'affichage d'un avis, au moins dix jours avant, dans les mairies des communes concernées, à la diligence des maires.

- l'introduction dans les propriétés closes (à l'exception des maisons d'habitation) ne pourra avoir lieu que cinq jours après notification de l'arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété ; à défaut de gardien connu demeurant dans la commune, le délai ne courra qu'à partir de la notification au propriétaire. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les dits agents ou particuliers pourront entrer avec l'assistance du juge du tribunal d'instance.

Défense est faite aux propriétaires d'occasionner troubles ou empêchement à l'encontre des agents chargés de ces études.

Le personnel chargé des inventaires et prospections sera tenu de veiller à ne pas dégrader des cultures ou clôtures en la place.

Article 5 : Les maires des communes concernées seront invités à prêter leur concours et, au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations d'inventaires et de prospection envisagées. En cas d'opposition à ces opérations, il est enjoint aux fonctionnaires municipaux et à tous les agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

Article 6 : Le présent arrêté cessera ses effets de plein droit s'il n'est pas suivi d'exécution dans les six mois de sa date de signature.

Article 7 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant la préfète de la Charente ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de la transition écologique ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers – 15, rue Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers par voie postale ou par voie dématérialisée via "télérecours citoyen" accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 8 : La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et notifié par courrier.

Angoulême, le **04 JUIN 2021**

La préfète,

Magali DEBATTE

ANNEXE 1**Inventaire et suivi de la flore sauvage et des habitats naturels****Liste des communes concernées :**

DEPARTEMENT	COMMUNES	CODES INSEE
CHARENTE	Agris	16003
CHARENTE	Ambérac	16008
CHARENTE	Anais	16011
CHARENTE	Angeac-Charente	16013
CHARENTE	Angoulême	16015
CHARENTE	Asnières-sur-Nouère	16019
CHARENTE	Aubeterre-sur-Dronne	16020
CHARENTE	Aunac-sur-Charente	16023
CHARENTE	Baignes-Sainte-Radegonde	16025
CHARENTE	Balzac	16026
CHARENTE	Barbezières	16027
CHARENTE	Bardenac	16029
CHARENTE	Barro	16031
CHARENTE	Bassac	16032
CHARENTE	Bazac	16034
CHARENTE	Bellon	16037
CHARENTE	Berneuil	16040
CHARENTE	Bioussac	16044
CHARENTE	Birac	16045
CHARENTE	Boisbreteau	16048
CHARENTE	Bonneuil	16050
CHARENTE	Bors (Canton de Tude-et-Lavalette)	16052
CHARENTE	Bors (Canton de Charente-Sud)	16053
CHARENTE	Bouëx	16055
CHARENTE	Bourg-Charente	16056
CHARENTE	Bouteville	16057
CHARENTE	Brie	16061
CHARENTE	Brie-sous-Chalais	16063
CHARENTE	Brossac	16066
CHARENTE	Bunzac	16067
CHARENTE	Chadurie	16072
CHARENTE	Champmillon	16077
CHARENTE	Champniers	16078
CHARENTE	Chantillac	16079
CHARENTE	La Chapelle	16081
CHARENTE	Boisné-La Tude	16082
CHARENTE	Charmé	16083
CHARENTE	Châteaubernard	16089
CHARENTE	Châteauneuf-sur-Charente	16090
CHARENTE	Châtignac	16091
CHARENTE	Chazelles	16093
CHARENTE	Chenon	16095

CHARENTE	Cherves-Richemont	16097
CHARENTE	Chillac	16099
CHARENTE	Condac	16104
CHARENTE	Condéon	16105
CHARENTE	Cougens	16107
CHARENTE	Coulonges	16108
CHARENTE	Courcôme	16110
CHARENTE	Courgeac	16111
CHARENTE	La Couronne	16113
CHARENTE	Couture	16114
CHARENTE	Curac	16117
CHARENTE	Deviat	16118
CHARENTE	Dignac	16119
CHARENTE	Douzat	16121
CHARENTE	Échallat	16123
CHARENTE	La Faye	16136
CHARENTE	Fléac	16138
CHARENTE	Fontclaireau	16140
CHARENTE	Fontenille	16141
CHARENTE	Fouquebrune	16143
CHARENTE	Garat	16146
CHARENTE	Genac-Bignac	16148
CHARENTE	Genté	16151
CHARENTE	Mainxe-Gondeville	16153
CHARENTE	Gond-Pontouvre	16154
CHARENTE	Guizengeard	16161
CHARENTE	L'Isle-d'Espagnac	16166
CHARENTE	Jarnac	16167
CHARENTE	Jauldes	16168
CHARENTE	Javrezac	16169
CHARENTE	Juignac	16170
CHARENTE	Juillé	16173
CHARENTE	Val des Vignes	16175
CHARENTE	Laprade	16180
CHARENTE	Lichères	16184
CHARENTE	Lignièrès-Sonneville	16186
CHARENTE	Linars	16187
CHARENTE	Lonnes	16191
CHARENTE	Louzac-Saint-André	16193
CHARENTE	Lupsault	16194
CHARENTE	Luxé	16196
CHARENTE	Magnac-sur-Touvre	16199
CHARENTE	Maine-de-Boixe	16200
CHARENTE	Bellevigne	16204
CHARENTE	Mansle	16206
CHARENTE	Marcillac-Lanville	16207
CHARENTE	Marsac	16210

CHARENTE	Médillac	16215
CHARENTE	Mérignac	16216
CHARENTE	Merpins	16217
CHARENTE	Mesnac	16218
CHARENTE	Montboyer	16222
CHARENTE	Montbron	16223
CHARENTE	Montmérac	16224
CHARENTE	Montignac-Charente	16226
CHARENTE	Montmoreau	16230
CHARENTE	Mornac	16232
CHARENTE	Mosnac	16233
CHARENTE	Moulidars	16234
CHARENTE	Mouton	16237
CHARENTE	Moutonneau	16238
CHARENTE	Nabinaud	16240
CHARENTE	Nanclars	16241
CHARENTE	Nersac	16244
CHARENTE	Nonac	16246
CHARENTE	Oradour	16248
CHARENTE	Oriolles	16251
CHARENTE	Passirac	16256
CHARENTE	Pérignac	16258
CHARENTE	Pillac	16260
CHARENTE	Les Pins	16261
CHARENTE	Plassac-Rouffiac	16263
CHARENTE	Poullignac	16267
CHARENTE	Poursac	16268
CHARENTE	Pranzac	16269
CHARENTE	Reignac	16276
CHARENTE	Rioux-Martin	16279
CHARENTE	Rivières	16280
CHARENTE	La Rochefoucauld-en-Angoumois	16281
CHARENTE	Ronsenac	16283
CHARENTE	Rouillac	16286
CHARENTE	Roulet-Saint-Estèphe	16287
CHARENTE	Ruelle-sur-Touvre	16291
CHARENTE	Saint-Amant-de-Boixe	16295
CHARENTE	Graves-Saint-Amant	16297
CHARENTE	Saint-Amant-de-Nouère	16298
CHARENTE	Val-de-Bonnieure	16300
CHARENTE	Saint-Avit	16302
CHARENTE	Saint-Brice	16304
CHARENTE	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	16307
CHARENTE	Saint-Cybardeaux	16312
CHARENTE	Saint-Félix	16315
CHARENTE	Saint-Fraigne	16317
CHARENTE	Saint-Front	16318

CHARENTE	Saint-Genis-d'Hiersac	16320
CHARENTE	Saint-Groux	16326
CHARENTE	Saint-Laurent-de-Cognac	16330
CHARENTE	Saint-Martial	16334
CHARENTE	Saint-Mary	16336
CHARENTE	Saint-Même-les-Carrières	16340
CHARENTE	Saint-Michel	16341
CHARENTE	Saint-Preuil	16343
CHARENTE	Saint-Romain	16347
CHARENTE	Saint-Saturnin	16348
CHARENTE	Saint-Séverin	16350
CHARENTE	Saint-Simeux	16351
CHARENTE	Saint-Simon	16352
CHARENTE	Sainte-Souline	16354
CHARENTE	Saint-Sulpice-de-Cognac	16355
CHARENTE	Saint-Vallier	16357
CHARENTE	Saint-Yrieix-sur-Charente	16358
CHARENTE	Salles-de-Villefagnan	16361
CHARENTE	Sauvignac	16365
CHARENTE	Segonzac	16366
CHARENTE	Sers	16368
CHARENTE	Sireuil	16370
CHARENTE	Taizé-Aizie	16378
CHARENTE	Le Tâtre	16380
CHARENTE	Torsac	16382
CHARENTE	Tourriers	16383
CHARENTE	Touvérac	16384
CHARENTE	Touvre	16385
CHARENTE	Triac-Lautrait	16387
CHARENTE	Tusson	16390
CHARENTE	Valence	16392
CHARENTE	Vars	16393
CHARENTE	Vaux-Lavalette	16394
CHARENTE	Ventouse	16396
CHARENTE	Verteuil-sur-Charente	16400
CHARENTE	Vervant	16401
CHARENTE	Vibrac	16402
CHARENTE	Moulins-sur-Tardoire	16406
CHARENTE	Villejoubert	16412
CHARENTE	Villognon	16414
CHARENTE	Vindelle	16415
CHARENTE	Vœuil-et-Giget	16418
CHARENTE	Vouharte	16419
CHARENTE	Vouthon	16421
CHARENTE	Xambes	16423
CHARENTE	Yviers	16424